

Oraison

DES

AMBASSADEURS DU SERENISSIME PRINCE MATHIAS (1).

Révérands, Illustres, Généreux, Nobles, tresrenommez, honorables
et tressçavans personnages noz treshonorez Seigneurs :

Si tost que le Serenissime Archiduc d'Austriche Matthias (ayant avec le consentement unanime de tous les Estats, applaudissement et resjouissance de tout le peuple, prins au pays bas le gouvernement de la Republicque) eut entendu que ceste Diette solennelle des deleguez par les Princes et Estatz du S. Empire Romain se tenoit pour choses concernantes l'utilité de la Repub. d'Alemaigne, et l'establissement de la tranquillité de toute la Chrestienté : Il n'eut rien en plus grande recommandation que de vous offrir par nous ses Ambassadeurs son affection et bonne volonté avec une singuliere declaration de sa benevolence et inclination envers vous, et en tant que faire se pourroit, vous faire une liberale et bien ample promesse de s'employer par tout devoir, et avecques toutes ses forces, à l'ayde et avancement d'une si sainte entreprise. Son Alteze Serenissime nous a donc enjoint ceste charge de vous tesmoigner assurement en son nom que toutes faveurs, devoirs et offices vous seront tousjours prests et à main de sa part, aussi avant que sa puissance se pourra estendre.

(1) Ce discours, prononcé par Marnix à la diète de Worms, est resté célèbre et forme l'un des morceaux les plus éloquentes et les plus élevés du XVI^e siècle.

Semblablement les Estats de la basse Alemaigne qui est sous la jurisdiction du Roy Catholique d'Espagne, ont estimé que leur devoir requeroit de vous annoncer par nous que chose ne leur pourroit advenir plus agreable ne plus conforme à leur desir, que de vous pouvoir par quelque evident tesmoignage faire apparostre la reverence qu'ils vous portent, et leur bonne affection et promptitude à tout devoir et service à l'endroit de vous : vous prians autant comme ils peuvent, de vous tenir bien assurez, qu'ils ont l'alliance qui est entre eux et l'Alemaigne en tant de recommandation, qu'ils tascheront à tousjours, par tout leur effort, travail, affection et diligence, brief par tous devoirs et offices, de la conserver, maintenir et garder entiere et inviolable ; voire qui plus est, de l'augmenter et amplifier, en tant que par eux faire se pourra. Se prometans assurement de vous que ferez le semblable de vostre costé, selon vostre debonnaireté et sapience singuliere.

Et pourtant ont ilz estimé faire conforme à leur office, vous donnant diligemment advertissement singulier et expres du portement de leurs affaires, estat et Republique en ceste saison trop durement affligée par les outrages injurieux de ceux qui nous sont mortelz ennemis, ne doutans aucunement qu'après cognoissance de cause, vous ne les mettez à nonchaloir mesmement en temps de tant de calamitez et afflictions qui nous pressent de si pres.

Certainement en l'assemblée derniere du cercle de Westphale, furent le *xxi.* et *xxii.* de Fevrier, par ceux qui avoyent charge de ce faire, apertement declarées les demandes tant de son Alteze serenissime comme des susdicts Estatz du pays bas, aux Commissaires et deputez des Princes et villes estans pour lors à Coulogne : En demonstrent premierement et principalement qui sont les autheurs de ceste guerre funeste, laquelle s'est n'agueres derechef embrasée au pays bas.

Faisans aussi mention de leur perpetuelle, ferme et constante loyauté et reverence, ensemble de leur patience et modestie en une tresgrievue et treslongue oppression des Espagnols,

indigne d'hommes de libre et franche condition : finalement comme ils desiroient tesmoigner et faire cognoistre à tout le monde le desir et ardente affection qu'ils avoyent d'establir la paix, et destourner les flambeaux de ceste guerre qu'on void à present si fort allumée.

A toutes lesquelles demandes ilz ont eu telle et si bonne response, qu'elle leur donna tresgrande esperance que leur cause ne seroit nullement deserte ou abandonnée, en ceste assemblée si solennelle des Princes et Ambassadeurs.

Et certainement de ce qu'il ne se peut pour lors rien resoudre de certain, et que leurs requestes ne rapporterent le fruit desiré, ceste seule cause fut mise en avant; Que ceux qui avoyent esté deleguez et là envoyez par les Princes et villes, n'estoyent en nombre suffisant pour ce faire; jointct aussi qu'ilz n'en avoyent aucune certaine ou particuliere commission. Et neantmoins si fut il par eux lors déclaré qu'ils avoyent pitié et compassion des miseres et calamitez de leurs voisins.

Et pourtant, considerants que cest affaire leur touchoit principalement, ils mettroyent peine, et feroient tant que à ceste Diette qui se tient à present viendroyent Ambassadeurs avecques pleine puissance pour decerner et decider de tout l'affaire au profit et utilité de la Republique.

Pour ceste cause nous rendons graces au bon Dieu eternel, qui a permis que puissions finalement un jour remonstrer nostre cause en ceste noble et celebre congregation de personnages pleins de sainteté et integrité, et requerir ayde et secours à ceux, dont la foy, integrité, amour envers la Republique, et sapience singuliere nous est certaine et du tout cognü; de maniere que ne pouvons douter qu'ils ne viennent à cognoistre aisément l'equité de nostre cause tant affligée, et qu'ils n'entreprennent volontiers nostre defense et sauvegarde.

A ces fins nous prions voz Seigneuries Reverendes, Illustres, Genereuses et Nobles, et avec ce requerons tresinstamment la bonté et prudence de vous tous, qu'il vous plaise

nous ouïr benignement et patiemment discourir de noz affaires en voz presences, autant que la necessité le requiert, et avecques toute brieveté à nous possible.

Ce neantmoins il ne vous fault point attendre que nous vous propositions ici devant les yeux les anciens exemples de la loyauté, de l'amour, reverence entiere, et non jamais enfreinte des Belges envers leurs Princes et Seigneurs continuée plusieurs siecles, et dès les temps anciens de noz ancestres jusques à huy. Car celà estant traicté par les histoires, un chacun en peut avoir claire cognoissance. Que direz vous donc que mesme nous passerons sous silence, les exemples d'une singuliere patience et modestie que nous avons monstré durant le dur et tresaspre gouvernement des Lieutenans du Roy en ses pays bas ?

Seulement nous employerons nostre propos à reciter ce que le duc d'Albe a fait de recente memoire : combien qu'il n'est point en ceci besoin de long discours. Car qui est celuy à qui les choses qui se sont passées au pays bas soyent si incognues, qu'il puisse ignorer quel et combien grand et lamentable a esté le degast et desolation qu'on a veuë de son temps en la basse Alemaigne, peu de temps au paravant si florissante ! quelles pilleries des biens des particuliers ! quelles rapines des finances et deniers communs, saccagemens de villes et bourgades ! combien d'exactions insupportables et non jamais ouyes ! combien de meurtres, d'occisions et massacres des principaux de la noblesse du pays, bannissemens des personnes innocentes, et confiscations de leurs biens, violemens de femmes et de vierges, subhastations de grandes et riches possessions, profanations des saintes loix, et les droicts et privileges des pays, aboliz et foulez aux piedz ! et pour abreger et dire en peu de paroles, combien grande et insupportable a esté la servitude, laquelle ils ont, sans sonner mot, toutesfois gemissans sous le faix, soufferte et enduree sous le souldat entre tous souldats le plus superbe et insolent ? Consideré qu'il n'y a homme qui oyant nommer le duc d'Albe, n'ait subit devant

les yeux l'image et effigie d'une tyrannie trescruelle semblable à celle que Phalaris executa en son temps. Et toutesfois s'il se trouve aucun qui cuide que le bruit et renommee de telles cruautez surpasse la verité du fait, qu'il se propose devant les yeux la confession mesme, et le dire du duc d'Albe, duquel il usa en banquetant, ainsi qu'il estoit sur son partement pour retourner en Espagne, par où il pourra faire conjecture du demeurant, veu qu'il se glorifioit devant tous, qu'il avoit au pays bas fait mourir par la main du bourreau plus de dix huit mille six cents personnes durant son gouvernement, sans mettre en compte ceux (la multitude desquels est certainement innombrable) qui ont esté desfaits par insolence militaire en furie ou par tumulte, ou bien qui en combattant ont esté consumez et occis par courroux au trenchant de l'espee des ennemis.

Et toutesfois encores tant s'en fault qu'il se soit esmeu pour tant de calamitez tant des particuliers que de toute la Republique, que mesmement en la guerre que le duc d'Albe menoit lors contre le Prince d'Orenge, les Hollandois et Zelandois, funeste et pernicieuse à tout le pays, fut par les autres xv. provinces fourni et contribué un peu plus de six millions d'or, comme il se trouve és papiers et comptes de ce tenuz, tant pour subvenir aux frais d'icelle, et pour bastir forteresses et citadelles qui seroyent les ceps et liens des villes, comme aussi pour servir à ruiner et destruire leurs compatriots amis et alliez, à fin que je ne face mention d'une quantité infinie d'or et d'argent, qui a esté la proye et le butin pour rassasier l'ardente avarice du souldat rapineux, au moins si tel gouffre peut estre jamais assovi.

Par où il n'y a certes celuy qui ne puisse aisement juger quel a esté leur sens et intention; quelle et combien sainte et sincere a esté leur foy, loyauté et reverence envers leur Roy, attendu qu'ils n'ont aucunement peu estre destournez de leur devoir ne de partie d'iceluy, ne par aucuns perils de sa patrie, ne par la ruine de leurs voisins, ne par leurs calamitez particulieres.

Car ils esperoyent que le Roy estant finalement vaincu et adouci par tant de si grandes et indubitables demonstresances de leur loyauté et patience, feroit si bien que ces peuples si fideles et obeissans, pourroyent par quelque signe ou espoir de meilleure fortune, quelque fois reprendre haleine, et estre soulagez de ce tresgrief fardeau de maux et calamitez qui les accabloit.

Ne plus ne moins faisoient ils comte que sa Majesté viendroit à se souvenir qu'ils estoient ceux là mesmes, par l'ayde, secours, force et multitude, deniers et loyauté singuliere desquels il avoit jadis avec tresgrande gloire mis à fin ceste tresdifficile et treslongue guerre contre les François, veu que les Estats du país bas, oultre toutes impositions, cueillettes, charges et impôts accoustumez, accorderent de leur bon gré et liberallement au Roy, mesme au temps qu'il estoit embrouillé en beaucoup de difficultez, la somme de quarante millions de florins le temps de neuf ans durants pour les fraiz de la guerre : Moyennant laquelle loyauté et liberalité d'iceux, et par la grace et don de Dieu il auroit acquis telles victoires, qu'elles l'auroyent facilement rendu egal à ces grands Empereurs et tresflorissans Capitaines et chefz de guerre, et eslevé au tresillustre theatre de la gloire, avec admiration et louange de toutes nations et peuples.

Finalemēt ils avoyent confiance, si la memoire de telles choses ne profitoit et n'estoit d'aucune valeur, que pour le moins serviroyent leurs prieres, leurs supplications, larmes et humbles requestes, tant de fois reiterées, ou à tout le moins, les frequentes intercessions des Roys et Princes estrangers pour flechir son courage à misericorde et clemence.

Mais vrayement ils se sont trouvez bien loin de leur compte, et y a eu par trop à dire, qu'ils se soyent trouvé jouissans de la bonne esperance par eux conceuë. Car au duc d'Albe ja chargé de butin et despoilles, ou saoulé de sang et de supplices, succeda le Commandeur Requesenes, lequel accrut les vieilles bandes du duc d'Albe d'une troupe de nouveaux soul-

datz affamez, pour succer et du tout espuiser et tarir si peu d'humeur et de sang qui restoit encores.

Car jà soit qu'à l'entree de son gouvernement sembla que les choses tendoyent à quelque bonne esperance, pourtant qu'ayant pardonné à quelques bannis, ils estoient rappellez en leur pays, et leur estoient leurs biens restituez, et que par apparence il feist plusieurs ouvertures des moyens pour parvenir à establir la paix; si est ce neantmoins que tantost apres, par la licence effrenee tant des vieulx que des nouveaux souldats, toutes choses tomberent manifestement de mal en pis. Car ilz ne souffrirent qu'il y eust chose aucune qui ne fust atteinte de leur rapine, qui ne fust contaminee de leurs ordures, et meschancetez, qui ne fust violee et corrompue par leur cruauté, comme ceux qui sous couleur de quelque reste qui leur estoit deu de leurs gages, ont bien prins l'audace en toute liberté et impunité, en presence et à la veuë du Commandeur Requesenes, d'assaillir, envahir, piller et saccager les meilleures et plus florissantes villes du pays bas, et qui estoient tousjours demourees tresconstantes en la foy promise au Roy.

Certainement, en ce mesme temps les Estatz du pays bas veirent non seulement piller leurs champs et heritages, le degast de leurs possessions, brusler villages et metairies, despouiller les Eglises, mais aussi la ville d'Utrecht tresrenommee entre toutes celles de Hollande, laquelle avoit tousjours suivi le parti des Espagnols, estre assaillie et eschelee par une furieuse troupe d'Espagnols mutinez. Mesmement Anvers ville fameuse et tresrenommee par tout le monde universel, estre hostilement assaillie et pillée; le nom du Roy en derision et mocquerie, sa dignité terrasee et foulee aux piedz, les Magistrats opprimez. Et encores ne s'est il trouvé homme mesme d'estat privé, qui se soit voulu opposer à une telle et si grande audace, oui qui voulust tant soit peu relascher de ceste ancienne reverence et fidelité envers le Roy.

Mais apres que le Commandeur Requesenes eut fini son gou-

vernement et sa vie tout ensemble, et que le Roy eut mis le gouvernement des pays en la puissance et ès mains d'un Magistrat et Conseil plus saint, et que ceste furieuse insolence des souldats Espagnols eut esté si avant desbordee, qu'ils ne pouvoient desia plus estre reprimez par aucunes clostures ou retenail de loix, ne par barrieres d'Edicts et mandemens, ne par la crainte des Magistrats, ne par l'auctorité du nom royal, et comme desia ilz fussent en branle, renversans tout sens dessus dessous, de rapiner, vexer, tormenter, et de tout ruiner, comme qui avoyent resolu, s'estans unis et alliez ensemble une certaine grosse troupe, et marchans en ordonnance de bataille d'envahir hostilement la ville de Bruxelles, siege et ancienne residence des Roys et Princes du pays, et de l'assaillir en intention de la piller, saccager et destruire, et qu'estans frustrez de ceste esperance, ils se fussent saisis d'Alost.

Alors finalement par l'auctorité et decret du Senat, qui avoit receu souveraine puissance du Roy, mesme à l'adveu, faveur et approbation de Jerosme Rhoda Espagnol, qui lors estoit un des Conseillers, ces souldats furieux et insensez furent par Edict du Roy banniz et jugez ennemis, tellement que de l'auctorité publique fut determiné qu'on leur ferait la guerre.

Et en ce mesme temps, à fin de trouver finalement quelque yssue de ces misereres, le traicté de paix qui long temps au paravant sous le gouvernement de Requesenes avoit par le vouloir et selon l'intention du Roy esté commencé avec le Prince d'Oranges, ceux de Hollande et Zelande, fut derechef mis en avant; et fut faite, accordée et ratifiée avec un singulier desir et volonté de tous les Estats, et pareillement par l'advis et ratification du conseil du Roy.

A laquelle paix maintenir et garder inviolablement, se sont astreints et par promesse solennelle obligées, non seulement toutes les provinces, mais aussi tous et un chacun les gouverneurs d'icelles, grands Seigneurs, Primats, et tous les prin-

cipaux nobles et gentils hommes des pays. Laquelle chose ils ont faicte non seulement par grande pieté et legitiment, au commun profit, suivant les exemples et maniere de faire de noz ancestres qui souvent (ou l'utilité de la Republique l'a requis) ont, voire encores au desceu du Prince, fait, passé et accordé telles transactions; mais aussi ont en celà besoigné, forcez de la necessité, induits à ce faire par la pitié et commiseration qu'ils avoyent de leur patrie, laquelle autrement et sans cela s'en alloit à perdition, et en partie aussi suivans leur devoir, et pour la bonne affection qu'ils portoyent au Roy, à fin que par ce moyen ils retinssent en foy et obeissance ses domeines patrimoniaux esbranlez par tant de flots et hurts de la guerre, et en partie esmeuz d'un vray zele qu'ils avoyent à la Religion Catholique Romaine, laquelle estant pieça demenee et agitée de diverses tempestes se trouvoit en tres grand danger, s'elle n'eust esté conservée par cest appointment et reconciliation des cœurs des hommes, et finalement par le peril tresgrand et tout évident et eminent, lequel panchoit prest de tomber sur leurs testes, en tant que la furie du souldat Espagnol menassoit eux, leurs biens, femmes et enfans.

Ausquelles causes a encores esté adjousté, qu'ils veirent asses tost apres, que Jerosme Rhodas, qui peu de temps au paravant avoit par sa voix approuvé le bannissement de ces souldats mutins, changea subit de volonté, et s'en fuit de Bruxelles au chasteau d'Anvers, duquel lieu quasi comme au son d'un allarme, il se declara conducteur de ceste tresmeschante troupe de sedicieux, bannis et ennemis du pays; et ayant mis sous le pied la dignité du Roy, et de son conseil et la reputation d'iceluy, il eust non seulement ravy à soy le seau royal, mais aussi usurpa et tira iniquement à soy de son auctorité privée le gouvernement de tous le pays bas.

Par lequel crime pernicieux il feit que l'audace des souldats Espagnols, s'accrut et renforça de beaucoup et trop desmesurement par tel accessoire, et aussi sous la couverture du nom Roy prise par luy à faulses enseignes, devint si outrecuidé,

qu'il pensa luy estre licite de faire et perpetrer tout ce qui luy viendroit en fantasie, et de ceste maniere ils s'en allerent premierement assaillir la ville de Maastricht assise sur la Meuse, laquelle est en partie subjecte au Reverendissime et tresillustre Prince de Liege, et en partie sous le domeine du Roy d'Espagne, laquelle ilz pillerent, en massacrant cruellement tant les subjects du saint Empire, que ceux du Roy indifferemment.

Et de là peu apres se ruans de la citadelle d'Anvers sur la ville, ils desolerent, embraserent, deshonorerent et saccagerent la plus renommée et florissante ville marchande de tout le monde, laquelle fut veüe difformée par leurs meurtres et massacres, embrasemens, par leurs infames paillardises, brigandages, et une infinitez de violences; et regorgeant du sang de ses bourgeois, ils la despouillerent meschamment de tout son secours, defenses et ornemens.

De laquelle calamité la playe incurable et mortelle, a non seulement fort affoibli et abbatu l'estat de tout le pays bas universellement, mais aussi a elle grievement affligé le pays d'Allemagne, voire presque toutes les nations qui sont au monde.

En ce même temps fut envoyé d'Espagne Jean d'Autriche, qui se disoit estre venu du vouloir et ordonnance du Roy, pour agencer et mettre en bon ordre les affaires qui estoient tant troublées, et pour tendre sa main salutaire au pays miserablement affligé et abbatu, pour esteindre les flambeaux de ceste guerre si tresfuneste, et pour eslever le signe et estendard d'une tranquillité si long temps désirée, et d'un estat et condition meilleure.

A ceste cause les Estats commencerent peu à peu à se resouldre, et à remettre toute l'esperance qu'ils avoyent que les affaires se tourneroyent en mieux, sur la seule confiance qu'ils avoyent en luy, pour autant qu'ils se persuadoyent et tenoyent quasi pour certain que le temps estoit venu, qu'ils pourroyent trouver quelque fin et yssue désirée et salutaire de ces calamitez et guerres civiles precedentes.

Vray est qu'ils avoyent beaucoup et de bien grandes causes de suspicions pour lesquelles ils pouvoient à bon droict se deffier de luy. Car oultre plusieurs mauvais rapports qui estoient venuz d'Espagne, touchant les moyens dont il avoit usé envers ceux de Granade, lesquels il avoit abusé sous couleur de sa foy à eux donnée et confirmée par serment : semblablement, le bruit et renommée qui courroit du Serenissime Prince Charles filz unique du Roy d'Espagne : d'avantage un peu au paravant et à la Pacification de Gand, leur avoyent esté mises entre mains lettres envoyées d'Espagne à Jerosme Rhodas, par lesquelles estoient descouverts tous les conseils des Espagnols, pleins de fard et cauteleuses simulations. Car par ces lettres apparoissoit tout clairement, que Rhodas qui avoit esté la guide, et avoit porté le flambeau funeste et mortel esclairant aux audacieuses et temeraires entreprises dernieres de ces souldats enragez, estoit en honneur et auctorité en Espagne; et que toutes les affaires du pays bas se demenoient et gouvernoient entierement par son conseil. Mesmement que tous les autres Espagnols, capitaines et conducteurs de toutes meschancetez, et mesme jusques aux simples souldats, qui après avoir commis tant de crimes et de meschancetez damnales, estoient neantmoins estimez et tenuz pour bons et loyaux serviteurs, et leurs faicts et gestes approuvés et jugés dignes de guerdons et louanges.

Ils veoyent qu'en Espagne par decret et ordonnance du Magistrat avoyent esté decreté honneurs publiques à Sancho d'Avila, et autres qui avoyent esté auteurs de leurs calamitez; et qu'il avoit totalement esté déterminé et ordonné que Jean d'Austriche venant au pays bas, se porterait en tout, et ferait selon le conseil, prescription et advis de Jerosme Rhodas : la copie de laquelle prescription vouloyent estre gardée à Anvers en la maison d'un Balthasar Lopez sans le sceu du Magistrat de la ville et des Estats, et qu'elle ne fust delivrée à Jean d'Austriche jusques apres le depart de Jerosme Rhodas, auquel estoit commandé de s'en retourner par autre

voye en Espagne, à fin que les Estats ne peussent souspeçonner aucune chose.

Ce temps pendant vouloyent qu'on dissimulast à bon escient avec les grands Seigneurs et autres Estats qui s'estoyent opposez à la fureur et furie des Espagnols jouans leurs enragemens, jusques à ce que les choses estant reduites et mises en la main et au pouvoir de Jean d'Autriche, le tout fust establi et ordonné selon sa volonté. Car alors seroit le temps plus commode pour user de chastiemens et supplices.

Et en premier lieu, qu'en faignant toute maniere de benevolence, douceur et humanité on practiquast l'amour et bon vouloir des provinces, aussi longtems et jusques à ce que Hollande et Zelande estant subjuguées et assubjecties, par leur assistance volontaire et prompt secours, on peust sans danger prendre chastiemment de ceux qui se seroyent monstrez moins affectionnez aux Espagnolz. Et mesmement ledict Jean d'Autriche, combien qu'il se monstrast à tous benin et facile, si est ce neantmoins qu'en devisant luy eschappoit par foys quelque mot, par où se pouvoit sonder ce qu'il avoit au ventre, et qu'il s'efforçoit de tenir couvert.

Car outre ce qu'à tous propos il disoit qu'il ne pouvoit plus longuement estre en oysiveté, ains que son plus grand desir estoit de remuer mesnage et faire la guerre à bon escient : aussi declara il assez manifestement à la premiere assemblée et traicté qui se feit, combien la paix faicte à Gand avec le Prince d'Oranges, luy desplaisoit, laquelle il essayoit rompre de tout son effort. Tellement que quand il fut pressé d'approuver la Pacification de Gand ou declarer apertement l'intention qu'il avoit : il dist et mesme declara par escrit, qu'il l'approuvoit bien voirement, à condition toutesfois qu'il reservoit et retenoit à soy le pouvoir de s'en repentir et desdire s'il luy venoit à propos.

Par lesquelles marques et indices tant manifestes et indubitables apparoissoit manifestement que ses braves promesses

contenoient plus de fard et de bonnes mines que d'effect et de verité.

Toutesfois les Estats pour tousjours garder leur perpetuelle et ferme loyauté envers le Roy, et aussi pour rendre tesmoignage qu'ils preferoyent sa dignité aux douleurs et suspicions qu'ils avoyent, et finalement à fin de declarer à tout le monde le grand desir et sincere et ardente affection qu'ils avoyent de voir le pays en paix et tranquillité : mettans arriere tous ces indices et suspicions, determinerent de n'avoir esgard qu'au seul mandement du Roy, et de dresser toutes leurs actions à ce seul but.

Et par ainsi ils traicterent paix et accorderent avecques Jean d'Austriche, voire d'un si tresgrand desir, qu'ils n'attendirent pour ce faire le consentement et adveu du Prince d'Oranges, ni des Estats de Hollande et Zelande leurs confederez en la Pacification qui avait esté auparavant faicte en la ville de Gand : Et qui plus est, receurent encores plusieurs conditions qui n'estoyent ni gueres equitables n'assez accommodées à la souvenance des choses passées. Seulement leur intention fut d'insister à ce point, que tous les articles de la Pacification de Gand fussent ratifiez, et que le pays desja par si long temps trop miserablement affligé, fust deschargez des garnisons estrangeres.

Ce que comme Jean d'Austriche eust promis et juré faire par serment solennel, les conditions de la paix furent incontinent redigées par escrit, lesquelles ayans esté imprimées, il n'est ja besoin de les reciter en ce lieu.

Seulement je diray qu'il n'y avoit en icelles peu de traicts qui sembloient à bon droict avoir esté artificiellement et par cautelle dressez contre et au prejudice de la Pacification de Gand. Et neantmoins, à fin qu'il ne peust sembler qu'on trovast en eux aucun point à dire pour faire croire ou penser qu'ils n'eussent un singulier et souverain desir et affection d'obtenir la paix, non seulement ils ont volontiers receu telles conditions, mais ont aussi tant fait que le Prince d'Orange et

les Estats de Hollande et Zelande les ont ratifiées, ce seul point seulement reservé, c'est à sçavoir, pourveu qu'elles ne fussent derogantes et contraires à la Pacification de Gand, aux ordonnances et privileges du pays, lesquels ils vouloyent estre maintenez et entretenuz inviolables et en leur entier.

Par ainsi toutes suspicions amorties, avec singulier vouloir et contentement d'un chascun, une liesse et conjouissance incroyable de tout le peuple, fut Jean d'Autriche receu et accepté pour Lieutenant du Roy, voire devant le jour prefix par les conditions de l'accord et traicté ci devant mentionné, voire sans attendre le consentement et advis du Prince d'Orange et des autres confederez de Hollande.

En quoy les Estats ont fait demonstrance d'un si grand desir et affection, et par apres, avec si grand soin et diligence fait envers Jean d'Autriche tous devoirs et offices d'une tres-grande loyauté, reverence et tresprompte obeissance, qu'ils en furent alors recommandez et extollez par continuelles louanges, tant des Ambassadeurs du grand Pontife Romain, comme de ceux de la Sacrée Majesté Imperiale; et mesme par ledict Jean d'Autriche. Et sembloit desja que les choses fussent manifestement inclinées à l'esperance d'un meilleur estat de Republique.

Et quant à Jean d'Autriche, il sceut tout à l'entrée de son gouvernement, non seulement monstrier une chere amiable, pleine de douceur et courtoisie, mais aussi attempoit tellement ses conseils et actions, et les assaisannoit d'une telle semblance d'humanité et liberalité, pour gagner les cœurs du peuple, qu'à peine se trouvoit il homme qui ne se promist toutes bonnes choses de sa ferme et constante volonté et inclination indubitable au restablissement de la Republique et conservation de la paix.

Attendu principalement qu'on veoid les Espagnols estre par son commandement tirez des garnisons qu'ils avoyent jusques alors tenues, et estre desja passez outre la duché de Luxembourg.

Ainsi doncques un chascun s'esgayoit desja à qui mieux pour l'esperance qu'ils avoyent d'une paix, tranquillité, et que le pays reprendroit son premier lustre et splendeur; et faisoient estat que cest ancien cours du bon-heur et felicité de la Republique qui par diverses calamitez leur avoit long temps au paravant esté clos est estouppé, leur seroit ouvert derechef.

Mais s'il s'en trouvoit qui visassent aux choses et les considerassent de plus pres, certainement ceux-ci s'apercevoient bien que la chere et les propos ne se conformoyent gueres au fait. Car combien qu'on eust renvoyé les Espagnols, pource que cestui-ci estoit le seul moyen par lequel il luy sembloit qu'il pouvoit captiver l'amitié et le bon vouloir des autres provinces pour les armer contre les Hollandois et Zelandois : toutes fois si sentoient ilz bien que quant à casser et renvoyer les Alemans qui estoient en garnison, et tenoyent plusieurs grandes et fortes villes, quoy que les Estats s'en plainnissent, Jean d'Autriche n'y vouloit point entendre à bon escient, ains ne cherchoit seulement que restivemens et eschappatoires, et pour le regard de l'accomplissement de plusieurs articles contenuz en la pacification de Gand, on y cherchoit une infinité d'ambageois. Or s'apercevoient totalement non seulement les plus sages, mais aussi le commun peuple, que contre les conditions expresses de l'accord, les Espagnols et Italiens assistoyent avecques Jean d'Autriche aux conseils plus secrets et nocturnes, et que là leurs sentences et opinions estoient receues, et que ceux du pays bas n'y estoient admis sinon pour y passer monstre, et par maniere d'acquit, reservé ceux qui s'estoyent paravant monstré bons valetz et affectionnez au parti Espagnol; car ceux là estoient prisez et mis en haut bout : quant aux autres, ou ils estoient apertement vilipendez, ou ils estoient retenuz et honorez par un certain beau semblant et mine affectee.

Et pourtant, combien que son intention fust couverte d'un faux visage, et ses conseils du voile de la nuict et des paroyz; si est ce toutesfois que ceste closture ne peut estre de longue

duree, ne tellement estoupee et serree, qu'elle ne fust apperceuë des yeux des hommes curieux et clairvoyants, attendu mesmement qu'il se cognoissoit aisément par ses propos ordinaires qu'il ne pretendoit que guerres et discordes.

Car mesme dès le commencement de son gouvernement, estoient par luy entretenues, combien qu'un peu occultement, non point laschement toutesfois, les dissensions des reliques de la guerre passee en Hollande qui estoient en surseance; et enhortoit par lettres tant ceux d'Amsterdam comme d'Utrecht, qu'ils n'entrassent en la confederation et alliance des autres villes de Hollande, disant que par la Pacification de Gand ilz ne touchoyent et n'appertenoyent aucunement à Hollande, et qu'ils n'estoyent tenuz à aucune reconciliation, sinon à telles conditions qu'il leur plairoit.

Et s'ils avoyent besoin de secours et de plus grandes forces, il leur donnoit sa promesse qu'il ne leur faudroit point, pourveu qu'ils demourassent fermes et constans en leurs propos.

Pareillement il resistoit tant qu'il pouvoit, et empeschoit que les autres villes de Hollande et Zelande, n'eussent à se reconcilier et conjoindre avec les Estats, selon le traicté et accord de la Pacification de Gand. Il exemptoit aussi et separoit apertement la Bourgogne et Luxembourg de la paction susdicte, et ne vouloit que les biens de ceux là qui possedoyent quelque chose esdictes deux provinces, et avoyent au paravant esté bannis, leur fussent en aucune maniere restituez. Et quant aux autres villes il faisoit qu'elles estoyent tenues par les souldats Alemans, ou s'elles estoyent rendues, qu'elles fussent occupees et tenues par souldats estrangers. Il disoit en oultre et vouloit soustenir que le conte de Buren filz du Prince d'Orange prins contre tous droicts et privileges, il y a quelques annees, à Louvain, et emmené en Espagne, et qui devoit estre de droict relasché et mis en liberté tant par droict des privileges comme par condition annexee au traicté et accord, par laquelle estoit porté que tous captifs seroyent

remis en liberté, n'estoit compris en cette paction là. Il refusoit en oultre restablir plusieurs privileges selon qu'il est contenu audict accord et convenance. Et pour abreger, il tesmoignoit apertement en toutes ses actions, qu'il n'avoit rien moins en fantasie que garder la paction faite à Gand, ou tenir la paix juree avec le Prince, les Hollandois et Zelandois. Et par ainsi comme il eust par succession de temps, comme il s'esperast avoir acquis forces et auctorité plus grande, et qu'il s'estoit obligé aucuns de la noblesse par ses bienfaits, les autres avoit corrompu par dons et promesses, et plusieurs qui se joindroyent à luy par crainte, il se print à les caresser chascun à part, et desja desmontroit ouvertement qu'il avoit la guerre de Hollande à cœur, à laquelle poursuivre il desiroit qu'ils luy fussent assistans, et contractoit ses marchez prenant et baillant la main : puis apres il declara aussi à tous les Estats en general son conseil et le desir qu'il avoit d'entreprendre nouvelle guerre contre le prince d'Orange, les Estatz de Hollande et Zelande, à quoy il les incita autant qu'il peut et de tout son estude, affection, et en y employant tout l'artifice qu'il peut, mettant en avant diverses couvertures et vaines cavillations, par lesquelles il vouloit inferer qu'ils estoient allez contre l'accord faict à Gand : protestant publiquement qu'il avoit du tout resolu ceste guerre : et que s'il estoit encores en Espagne, si y viendroit il à course de cheval pour guerroyer en ce pays là le plustost qu'il pourroit.

Et comme il veist que les Estats des Provinces par la souvenance qu'ils avoyent de ceste guerre civile dernièrement passee si tresfuneste et pernicieuse, estre fort alienez de son opinion et plus qu'il n'avoit esperé, d'autant qu'ils jugeoyent la chose devoir estre decidee en jugement plustost que par armes, il se mit à les vituperer tout apertement, comme s'ils ne lui estoient assez obeissans, et ils eussent avecques le Prince, les Hollandois et Zelandois conspiré de rejeter la religion Catholique Romaine. Ce qui se peut indubitablement prouver avoir lors esté en plusieurs propos par luy dict, et averer par

les lettres qu'il a escrites de sa main et envoyees à Princes estrangers.

Parquoy estimant qu'il ne luy falloit plus temporiser, il se resolut de partir de Bruxelles ; d'autant qu'il avoit peu de confiance en ceux lesquels il veoid espier trop curieusement ses actions et entreprises.

Ayant donc espié l'occasion propre , et se servant d'une feinte couverture et semblance de licentier le souldat Aleman ; ce qu'il veoid estre incessamment demandé et requis par les Estatz, et dont ils le pressoyent soigneusement suivant l'ordonnance de l'accord et Pacification de Gand ; abandonnant Bruxelles, il s'en alla à Malines, ayant donné sa foy aux Estatz qu'il traicteroit avec eux quant à leurs gages et payement selon raison et equité, et qu'il useroit de toute diligence pour les appointer avecques les Estats.

Et si les souldats Alemans refusent les conditions qui leur sont par eux offeretes , qu'il les chassera par armes et force hors du pays. Mais si tost qu'il fut venu à eux, les ayant convoqué, il leur donna à entendre que les Estats avoyent totalement resolu les priver de leurs gages et vies, et que pourtant il leur estoit necessaire de venger par armes une telle injure, et d'opposer les armes à leur violence, et de ce faire non seulement les advouoit, mais vouloit estre aussi leur chef et conducteur. Et de ceste maniere il traicte avec eux de renouveler la guerre à l'encontre des Estatz, et quand et quand de se saisir des principales forteresses et places munies du pays, principalement de reduire en sa puissance le chasteau d'Anvers, lequel suivant le traicté de paix estoit tenu tant par la garnison du Duc d'Arscot comme des Estatz, au nom du dict Jean d'Autriche. Il prend conseil et cherche diverses inventions , pour retirer de ce chasteau le Duc d'Arscot, et son filz qui estoit son Lieutenant, à fin de le rendre au pouvoir et gouvernement de Terlon qui estoit participant de ses conseils et entreprises.

Ce qu'estant appointé de la sorte que dict est, cuidant avoir

bien pouveu à son cas, et qu'il n'y eust empeschement aucun qui l'engardast d'avoir le reste à son commandement : il s'achemina à Namur, sous couleur d'aller au devant de la Royne de Navarre pour luy faire honneur, laquelle pour quelque maladie qu'elle avoit, estoit venue à la fontaine de Spa. Et là premierement consulta de se saisir de la ville de Mons par surprise, sondant la volonté de Monsieur de Lalaing Gouverneur d'icelle, pour sçavoir s'il accorderoit de donner par là passage à la Royne. Mais le voyant estre affectionné à la conservation du pays, tost apres il luy envoya lettres, luy commandant de venir parler à luy. Mais la Royne de Navarre avoit descouvert à Monsieur de Lalaing l'embusche qui luy estoit preparee. Et pourtant Jean d'Autriche estant deceu de ceste esperance, sous couleur de chasser au gibier, se saisit hostilement du chasteau de Namur ; et ayant dechassé le gouverneur d'iceluy qui le tenoit lors du consentement du Roy, des Estats et du sien, il y en establit un aultre par force et à main armee.

Peu de temps apres ces choses, voyant que l'entreprise qu'il avoit faicte quant au chasteau d'Anvers, estoit descouverte, et ne luy avoit succedé, mesme qu'il estoit venu au pouvoir des Estats, par la loyauté et vaillance de ceux qui y estoient en garnison, il delibera d'avoir de nouveau recours à ses vieilles ruses, de feindre et faire bonne mine, à fin que ce temps pendant ayant assemblé gendarmerie de toutes parts, il les peust surprendre et accabler au pied levé et despourvez, flottans entre esperance de paix et crainte de guerre, et procedans assez lentement à faire les preparatifs servans à icelle. Et pourtant leur escrivant des lettres, et envoyant force Ambassadeurs, il les entrappa d'une nouvelle esperance de paix, en leur promettant de retourner en Espagne, et qu'on en envoyeroit un autre du sang royal en son lieu pour gouverner le pays bas ; et de fait affermoit que tel estoit le vouloir du Roy : ce qu'il mettoit en avant, à celle fin de gagner temps, et pour rendre les Estatz moins diligens à procurer pour le

bien et salut de la Republique et à secourir les villes qui avoyent besoin d'assistance.

Mais cependant il se prepare fort asprement à la guerre, et en toute la plus grande diligence et hastiveté qu'il peut, faict assembler nouvelles bandes de toutes parts : rappelle les Espagnols qui estoient desja passez jusques en Italie, et incite le Roy à renouveler la guerre, et se parforce de tout son pouvoir d'animer le Pape de Rome et autres Princes de la Chrestienté à entreprendre la ruine et desolation du pays bas.

Si est ce toutesfois qu'encores les Estats ne se fussent esbranlez ou meuz à prendre les armes pour tant de si grands et indubitables indices, n'eust esté qu'au mesme propre temps qu'il declara ouvertement son cœur et vouloir tant hostile et envenimé à l'encontre d'eux, furent mises entre leurs mains lettres, lesquelles il avoit longtems au precedent envoyées au Roy en Espagne, et quasi au mesme temps qu'il avoit receu le gouvernement. Par lesquelles lettres apparut manifestement qu'il avoit dés longtems au paravant conceu en sa fantasie et du tout resolu le conseil et entreprise de renouveler la guerre contre les Estats. Et que tout ce qu'il avoit traicté jusques alors avec eux, n'estoit sinon abus, troinperie et fallaces, par lesquelles il cuidoit bien avoir les moyens et le pouvoir d'accabler ceux que bon luy sembleroit. Tellement qu'il apparoissoit clairement que mesme le congé et envoy des Espagnols ne tendoit à autre chose, sinon qu'il vouloit par ce moyen practiquer et gagner les cœurs et volonteze des peuples des autres provinces, pour abuser d'eux et de leur secours à opprimer les Hollandois et Zelandois, et principalement le Prince d'Oranges, lesquels estans accablez, il pourroit sans empeschement tourner toutes ses forces à la ruine les autres Provinces.

Et de faict, tandis qu'il extolloit jusques aux cieux leur loyauté et observance, au mesme temps il les taxoit et vituperoit par lettres, et les mettoit tant qu'il pouvoit quasi tous indifferemment en la male grace et indignation du Roy, et les

chargeoit de tresgrands crimes , disant et protestant qu'il n'avoit aucune fiance en eux, comme en gens de mauvais calibre, et qui estoient alienez de l'obeissance du Roy. Et pour certain s'il luy falloit plus longuement dissimuler avec eux, le cœur luy jugeoit pour chose certaine qu'il en prendroit une maladie, ou bien il commettrait quelque cas et crime estrange contre le commandement du Roy : pour autant qu'à un corps tant malade et en si mauvaise disposition qu'estoit celuy de la Republique du pays bas, ne restoit plus autre remede sinon y appliquer le cautere et ustion. Et cependant recommandoit au Roy avecques toute affection et diligence les Espagnols auteurs de tous les maux ci devant mentionnez, et maintenoit fermement qu'ils meritoient estre salariez et geurdonnez pour avoir si bien joué leurs personages defendans la dignité du Roy. Et quant aux autres points, il remettoit le Roy aux lettres et fidelité d'Escovedo son secretaire.

Lequel declarant trop plus apertement, plainement et sans aucune dissimulation sa volonté et intention, arguoit le Roy mesme un peu aigrement dont il se portoit si doucement en ce negoce du pays bas, et sembloit qu'il n'eust à cœur de recommencer la guerre, veu que le cours des maux de ceste Republique ne pouvoit s'arrester, sinon avecques ruisseaux de sang, flammes, brandons et embrasemens de feu !: et pourtant il luy conseilloit ouvertement, non seulement de faire la guerre, mais aussi luy bailloit par memoire les moyens de la mener : c'est à sçavoir qu'il se devoit saisir des Isles; ce qu'estant parfait, les autres deliberations seroyent beaucoup plus faciles à conduire et executer, mesmement decidoit de quelle maniere de souldats on se devoit servir à cest effect : et adjoutoit à toutes ces choses, que la dissension de la religion estoit comme un manche et une bonne anse, pour mettre les Estats des Provinces en dissension et discorde entre eux, estans leurs volontez diverses et contraires, et que puis apres qu'ils se seroyent lassez et mattez de combattre les uns contre les autres, on en auroit telle raison qu'on voudroit.

Lesquelles lettres receues, et bien et diligemment examinées et collationnées à l'original, et comme toutes les menées, entreprises, deportemens, et bref, toutes les actions de Jean d'Autriche avecques un tesmoignage hors de toute exception s'accordassent si bien ensemble, qu'il pouvoit tresclairement apparostre, que c'estoit pour néant que les Estats attendoyent ou esperoyent de celuy l'alegement de leurs maux, qui ne pensoit ou procuroit sinon leur desolation, ruine et toute desconfiture par toutes voyes et moyens à luy possibles :

Et ayans desja mille fois esté abusez, voyoyent qu'il ne leur restoit plus autre chose que la mort ou un cruel bannissement, ou bien s'asservir et soubmettre le col au joug tres inique et desraisonnable :

A la par fin, selon le devoir dont ils estoyent tenez à leur pays, parens, femmes et enfans, et selon l'ordonnance et loy de nature, laquelle a imprimé és cœurs de tous animans la recommandation et soin de leur conservation et salut, ont esté contraints d'avoir recours au dernier refuge des armes. Et comme ilz se veissent de tous costez pressez de garnisons ennemies, pour ce que les Alemans tenoyent encores plusieurs villes au Duché de Brabant, ils penserent bien qu'il estoit saison d'adviser à se tenir sur leurs gardes, et à reduire Anvers et Lire en leur pouvoir. Laquelle chose leur estant succedée à souhait, voyans, puis que Jean d'Autriche ne machinoit autre chose que la ruine et desolation du pays, qu'ils avoyent besoin d'un autre chef pour eux, par l'auctorité et dignité duquel les cœurs et volonteze des hommes des provinces fussent en un tant grief peril, et temps si difficile et dangereux de la Republique, retenues en concorde et union, et que les desseins et menées des nations voisines qui ont l'œil à occuper les provinces de la basse Alemaigne et à les destourner de la foy et loyauté qu'elles doivent au Roy d'Espagne et à la maison d'Autriche, fussent du tout retrenchées : ils ont totalement trouvé bon, de mettre au gouvernement des affaires quasi desesperées, le Serenissime Prince Matthias Archiduc d'Aus-

triche, en partie pour appuyer la ruine du pays tombant en decadence, et en partie aussi pour conserver et maintenir à la tres illustre maison d'Austriche sa dignité et droict en la basse Alemaigne; et encores en partie à fin de retenir la societé et accountance qu'ils ont pour plusieurs raisons avecques l'Alemaigne. Lequel pour la double voire triple alliance de sang et parentage qu'il a avec le Roy d'Espagne, pareillement pour la bonté, debonnaireté et douceur de sa nature, à quoy a d'avantage esté adjousté une certaine diligente et parfaicte nourriture et eslevation en toutes sortes de vertuz, et qui n'a rien de semblable avec la maniere de faire des Espagnols; et finalement pour l'affection et bonne volonté qu'il a tousjours monstré tant de paroles comme par effect avoir envers les peuples du pays Bas, pouvoit entre tous estre jugé celuy seul qui pourroit appaiser ces cruelles tempestes, et impetreroit facilement du Roy son oncle, tant ceste premiere benevolence qu'il eut jadis envers les peuples ses subjects, comme des peuples Belgeois leur ancienne loyauté et reverence à l'endroit du Roy : Et finalement (ce qui est sur tout de grand poids en ceste affaire pour remettre sus un bien-heureux et florissant establissement de Republique) qui conserveroit et entretiendroit au peuple les mœurs et coustumes, loix, ordonnances et privileges du pays.

Aussi n'a sa serenissime bonté voulu les esconduire en leurs tresjustes requestes et attente, ains estant là parvenu à grandes journées, il fut par un commun consentement de tous les Estatz et avec une liesse et jouissance publique mis à tenir le gouvernail de la Republique durant ces flots tempestueux, jusques à ce que du vouloir du Roy et par consentement des Estats il soit autrement ordonné.

En quoy il n'y a certainement celuy au moins qui vueille estimer la chose au poids de la verité, qui les puisse justement accuser. Car premierement qu'ils l'ayent ainsi peu faire selon droict, leurs loix, privileges, ordonnances, et les exemples de leurs ancestres le declarent.

En tant que par les privileges de Brabant est expressement pourveu et dict, que si, je ne di point le Lieutenant du Prince, mais aussi le Prince mesme, viole les loix et droicts du pays; il est en ce cas loisible non seulement aux Estatz en general, mais aussi particulièrement à ceux ausquels appertendra, de quelque condition qu'ils soyent, de refuser au Roy tout homage et obeissance, si longuement et jusques à tant qu'il ait cognu et amendé sa faute, et qu'il ait en tout satisfait à ce qui est prescript et limité par les loix et ordonnances.

Au reste si quelqu'un estant nom du Prince establi au gouvernement du pays, alloit à l'encontre desdicts privileges, il est par le mesme fait déclaré estre decheu de son gouvernement et dignité, et doibt estre de tous tenu pour déposé, de maniere qu'aucun ne se peut joindre à luy, comme à celui qui de fait et sans aucune forme de droict ou solennité de loix doibt estre jugé non idoine à exercer aucun office en la Republique, mais aussi tenu pour inhabile à faire testament et infame.

De laquelle chose se trouve en leur histoire qui n'est encores guerres ancienne, un exemple perpetré par leurs majeurs.

Car comme Jean Duc de Brabant fils d'Antoine neveu de Philippes le Hardi, Duc de Bourgogne, favorisant par trop à aucuns siens particuliers, eust commis plusieurs mesuz en leur donnant charges et gouvernemens, contre les droicts et loix du país par luy jurées, il fut lors par sentence des Estatz destitué et despouillé de tout gouvernement et auctorité, et establirent en son lieu son frere Philippes, jusques à ce qu'il eust fait amende de sa coulpe recognue, et qu'il eust du tout satisfait aux loix et ordonnances de la Province, au vouloir et contentement des Estatz, en ostant tout le gouvernement à ceux qui avoyent violé les privileges et droicts du payz :

Et qu'il eust donné pour soy et sa posterité lettres à perpetuité, seellées de son seau, et signées de son sein manuel; par lesquelles il declaroit qu'ils avoyent en cela fait legitimement, ainsi qu'il appertenoit à l'utilité de la Republique et que mesme ilz l'avoyent peu faire à tres bon droict, suivant les loix et

ordonnances du pays; et pour ceste cause, qu'il seroit loisible à tous leurs descendens et posterité suivre ci apres le mesme exemple, toutes et quantes fois que le cas le requeroit.

Laquelle loy estant particuliere au pays de Brabant au temps de la Serenissime Marie espouse de Maximilian premier du nom Empereur Auguste de tresheureuse memoire, fut par traicté et convenant public, faicte commune et universelle par tout le païs bas, ainsi qu'il se trouve par escrit és Annales publiques.

Semblable maniere de faire a esté jadis practiquée par les Hollandois et Zelandois, et souvent usurpée en Flandres, comme la fidelité des histoires le nous tesmoigne.

De maniere que nul ne peut en ce temps à droict reprendre les Estatz du pays bas, dont ilz usent de leur droict, ainsi et de la maniere qu'il est usité entre toutes nations, mesmement entre les Alemans, et dont ils suivent les traces et train treslouable de leurs ancestres, je ne diray point envers le Prince, mais à l'endroit de celui qui ayant esté envoyé du lointain pays d'Espagne, et qui est Lieutenant du Roy absent, usant de conseil estranger et Espagnol, a non seulement en public et tout ouvertement violé les privileges et loix du pays, mais qui a aussi meschamment rescindé et enfreint la paix publique, paction et convenant de Gand tressainctement établi, approuvé et ratifié par tous les Estatz entierement, mesmement par le Roy et Prince du pays.

Que diray-je? qu'à celui qui voudra droictement juger des choses, est liquide et du tout notoire, qu'ils n'eussent peu faire plus grand plaisir au Roy, ne service plus utile que celà, attendu que ne sa dignité, ne l'integrité de la religion Catholique Romaine, se pouvoit plus commodement conserver que par ce moyen. Lesquels deux poincts et articles ont tousjours esté par sa Majesté recommandez aux Estatz par sus tous autres. Car en effect le corps universel des provinces du pays bas est tellement composé et conjoint ensemble, qu'il ne peut

estre desassemblé ou demembré qu'au tresgrand dommage et detrimement du Roy.

Si est ce toutesfois qu'il n'en a jamais esté moins subject à l'envie et convoitise des Princes estrangers, comme celuy qui estant redondant en multitude de peuple, et abondant en tous biens, d'une part environné de la grande mer Oceane, et clos d'autre costé des tresgrandes et fameuses rivieres qui soyent en l'Europe, muni de villes tresfortes tant par art que par nature, se peut soy mesme maintenir et defendre par ses propres forces, contre quelque grosse armée d'ennemis qui le voudroit assaillir.

Et pourtant il n'y a point eu de moyen plus prompt et à main pour retenir ces provinces en leur devoir et obeissance envers leur Prince legitime et Seigneur naturel, j'enten du Roy d'Espagne, ne pour faire qu'elles demeurassent ensemble jointes et unies entre elles par un lien indissoluble avecques la maison d'Autriche, et finalement en la société et alliance de l'Empire d'Alemaigne.

Et quant à ce qui touche la conservation de la Religion Catholique Romaine, laquelle estant agitée de tant de si grands flots et undées de guerres civiles, requeroit pieça la main secourable et salutaire de quelque gouverneur modeste et attempé : par quelle meilleure voye y pouvoit on pourvoir, qu'en eslisant pour la Republique tel gouverneur, qui fust professeur et defenseur d'icelle, et toutesfois retinst avec toute douceur et moderation en foy et devoir ceux qui se seroyent separez d'icelle?

Et pourtant si les Estats ont aucunement failli en ce leur jugement, et en l'acception du Serenissime Archiduc d'Autriche, certainement tout leur erreur est et consiste en celà, qu'ils ont pris pour l'Espagnol un Aleman; pour le bastard, celuy qui est legitime; et que pour l'ennemi de la liberté, ils se sont esleu un gouverneur, liberateur et protecteur de leurs franchises.

Combien qu'en cela n'a esté fait chose qui ne doive estre

jugée conforme au vouloir et intention du Roy, à tout le moins si celà est vray que Jean d'Austriche a fainct par tant de fois. Car il a souvent tesmoigné de bouche et quelque fois par lettres, que le Roy vouloit en toutes manieres, mesme avoit totalement ordonné, que luy estant rappellé, il leur donneroit quelque autre Gouverneur, lequel seroit aux Estatz agreable et yssu du sang et lignée royalle; laquelle est certainement celle d'Austriche, par lequel la Religion Catholique et la dignité du Roy peust estre conservée saine et entiere.

Et puis que le Serenissime Prince Matthias peut principalement et veut mettre ces conditions à execution : qui sera celuy qui raisonnablement pourra blasmer les Estatz, de ce qu'en leur extreme necessité, et au temps de leurs calamitez ils l'ont appellé et receu à ceste charge, jusques à ce qu'autrement en fust ordonné par sentence du Roy, et du consentement des Estatz? Ou pour mieux dire. qui est celuy qui ne voye bien clairement, qu'ils ont en celà excellemment monstré leur devoir et office envers le Roy, et fait bonne œuvre et utile à l'endroit de la sacrée Majesté Imperiale, et de tous les Estatz du saint Empire Romain?

Et toutesfois Jean d'Austriche ne cesse point ce pendant de prendre de là son occasion pour les blasmer et accuser de crime de lese Majesté, par lettres lesquelles il envoye en toutes parts, et en oultre de retirer les Provinces du service et obeissance deuë au Serenissime Prince Matthias, sous l'esperance proposée d'une paix fallacieuse, pleine de fard, deceptions et embusches : voire à fin que les peuples et citez gagnées et abatuës sous la couverture d'un desir de paix, il puisse mieux renouveler et faire la guerre à sa poste.

En quoy il fait bon prendre garde par quelles ruses et fraudes il se fait voye à ceste sienne entreprise. Il void que l'accord de Gand a esté de tous approuvé, voire encores de luy mesme, et juré suivant le vouloir et decret du Roy, et que s'il est entretenu, il adviendra que ces pays bas recouvreront en brief leur premiere dignité et splendeur, ensemble tres-

grande abondance et planté de tous biens, voire avec les affections de tous trespromptes et inclinées au service du Roy. Aussi sent il bien qu'il ne peut apertement desnouer un lien si saint et si estroitement noué. Pourtant a il commencé à conduire sa menée occultement et comme minant par dessous terre; et passant par dessus la Pacification de Gand sans en faire aucune mention, il nous a voulu faire prendre par force une nouvelle forme et maniere de restablir la Religion Catholique, et rendre au Roy l'obeissance deuë, laquelle soit diligemment exigée selon la regle des temps de Charles le Quint de bien-heureuse memoire : Esperant que par ce fard il viendrait à oindre et esblouir les yeux de la commune imprudente et peu caute, par faveur et secours de laquelle estant accru, il peust plus facilement abbatre et ruiner les autres. Et de faict, si ceste condition là estoit une fois receuë, autorizée, et de valeur, il faudroit necessairement que tout le fruit de la Pacification vinst à perir. Car il conviendra que ces placcats là anciens et surannez, et (s'il faut dire le vray) plustost escrits de sang que d'encre, soyent de rechef establiz et renouvellez : il conviendra de nouveau rappeler l'Inquisition d'Espagne, dresser croix, potences et gibets, rouës et chevaletz, ralumer nouveau feu au profit des acheteurs de soubhastations et Inquisiteurs, aguiser les espées, recommencer proscriptions et confiscations de biens, decreter envoys et bannissements : mener nouvelle guerre contre les Hollandois et Zelandois : remettre sus la guerre civile; r'edifier chasteaux et citadelles pour avoir le pillage et despouille des villes; ramener les garnisons de tous souldats estrangers : et pour abreger, rappeler et remettre sus, tous les fleaux qui nous ont esgrené une si meschante semence, et produit au pays bas une tragedie si funeste : de maniere qu'on ne peut de cela attendre autre chose que l'extreme et certaine desolation et ruine d'une tresample et tres-florissante province.

Car combien qu'aucun ne peut nier que la Republique du pays bas n'ait esté au temps de Charles le Quint assez bien

regie ; si est ce neantmoins que la condition de ces temps là fut fort differente de celui auquel nous sommes ; laquelle condition des temps precedens, jà soit qu'elle ne requist d'aventure ceste si grande severité d'edicts, placats et Inquisition, si est ce toutes fois qu'elle se pouvoit pour quelque temps endurer avecques moindre peril et plus probable esperance de remede qu'à present. Laquelle si aucun vouloit en ceste saison ramener, pour certain il feroit tout ainsi, que si quelquun navigant en haute mer durant une tresgrande tempeste et contrarieté de vents entre Syrtés, rochiers et escueils, manioit, tournoit et dresseoit le gouvernail en telle sorte et maniere qu'il auroit long temps au paravant veu tourner et manier à un expert nocher par un beau temps, la mer estant tranquille et calme.

Ce qui seroit certainement le faict non seulement d'un gouverneur inexpert, mais aussi maling et meschant, et de celui qui de propos deliberé voudroit aller briser sa navire contre les escueils et faire naufrage avec une certaine et commune perte tant de luy mesme comme des passagers.

Et combien qu'ainsi soit que dict est, que pouvons nous juger que Jean d'Austriche pretende ou machine sinon que faisant un naufrage de la Republique apres avoir froissé tous les peuples des pays bas contre l'escueil d'une calamité extreme, il les prive et despouille de biens et de vie!

Laquelle sienne deliberation se montre certainement du tout claire, ne fust ce qu'à ces enseignes, qu'au mesme temps qu'il nous veut enjobeliner par ses offres importunes d'une paix faicte en peinture, c'est alors qu'il pille et ravage tout le pays par une guerre vrayement cruelle ; et le despouillant de tous subsides et ornemens, tant et si avant que faire le peut, il ne s'estudie qu'à le ruiner de fond en comble, et ne travaille que pour parvenir à ce poinct, c'est à sçavoir que mettant les habitans d'iceluy en desespoir, et en un dégoust de l'obeissance du Roy, il les contraigne se soubmettre à la domination des Princes estrangers, ou que les Provinces estans divisées et desjointes, il les expose aux outrages et pilleries de tous

venants. Et certainement il appert tout manifestement qu'il n'a machiné ne tasché à autre chose, par ce qu'estant à la parfin quasi parvenu au but de ses attentes, il a si avant attiré le Roy que de vouloir mesme casser et du tout annuller la Pacification de Gand, et remettre toutes choses en tel estat qu'elles ont esté au temps de Charles le Quint, qui n'est autre chose que vouloir reduire tout le pays Bas en cendres et flamesches.

Il apertient donc à vostre pieté, fidelité et prudence singuliere, Reverens, illustres, genereux et nobles personnages, penser à bon escient et diligemment en vous mesmes, combien il touche à toute l'Alemaigne que ces provinces là ne soyent arrachées des entrailles du saint Empire, pour tomber en la puissance de si cruels ennemis et nation estrangere. Et toutes-fois il appert que celà adviendra' infailliblement, si ce n'est que vous vous esvueilliez une fois pour secourir à bon escient vos alliez et voisins.

Que s'il advient que Jean d'Austriche en vienne à bout, et les mette par une guerre injuste et tresmeschante, estans destituez de tout secours de leurs voisins, quelle chose sera aux Espagnols plus facile que de se faire en brief maistres et seigneurs de la navigation sur la mer Germanique? et par consequent, de se faire et establir sans contredict, arbitres, contrerolleurs, et les maistres de toutes denrées et marchandises, tant qui sortiront comme qui seront amenées dans le pays; et alors ne se feindront pas à la premiere occasion qui se presentera, d'assaillir l'Alemaigne, penetrans jusques aux parties interieures des provinces d'icelle?

Car combien la nation Espagnole ait tousjours en parcidevant, et encores de nagueres, l'œil et le guet sur la liberté d'Alemaigne, la chose n'est que trop notoire sans que j'en face icy mention.

Vous pouvez vous mesmes, reduisant en memoire, vous recorder, voire et aussi cognoistre encores en ce temps les traces et marques de leur tyrannie estre imprimées mesme au centre, voire jusques au plus profond des entrailles, dès ceste

guerre d'Alemaigne, et à l'Alemaigne tresfuneste et pernicieuse : la memoire de laquelle ne sera certainement jamais effacée par quelque decours ou laps de temps. Il ne faut donc point que vous faciez autre estat, Messieurs les Alemans, sinon qu'il est ici question de vostre affaire, de vostre salut et dignité : puis que les flambes d'un feu si voisin, n'ont seulement atteint voz limites et frontieres, ains ont lancé leurs flamesches jusques au plus interieur de voz entrailles :

Et si quelqu'un estime apres que les Belges seront oppressez, que les Espagnols se tiendront oisifs et en repos, et qu'ils n'envahiront puis apres l'Alemaigne avecques leurs armes victorieuses, cestuy-là erre grandement. Car certainement ceste tant desbordée et desmesurée convoitise de dominer, ne peut estre limitée en un si petit pays comme la basse Alemaigne, ne l'ardeur bouillonnante de l'orgueil et outrecuidance Espagnole ne peut estre retenue ou enserrée et close entre les dicques et bornes du pays bas, veu qu'à peine tout le monde luy suffit il, la monarchie duquel ils ont desja pieça dévorée de tout leur cœur.

Et à vray dire dès le temps que le pays bas fut par alliance de mariage conjoint avec les Espagnolz, ils ont tousjours machiné, mesmement apres le trespas de Charles le Quint de tresheureuse memoire, ont aussi declairé ouvertement, qu'ils vouloyent tenir tout le pays bas pour le siege de la guerre, et le destiner et assigner pour y entretenir une ordinaire et perpetuelle garnison d'Espagnols souldats d'eslite, jusques au nombre de dix ou douze mille, ausquels ils pourroyent encores en fort brief temps adjoindre le nombre de vingt mille Walons vaillans souldats, avec laquelle troupe estant assemblée la chevalerie des bandes d'Ordonnance, qui est ordinairement entretenue, ils eussent en l'espace de trois jours faict une tresgrosse et trespuissante armée, par la puissance de laquelle ils eussent non seulement peu tenir en bride tous leurs voisins, mais aussi les surprendre et accabler à l'impourveu, voire les asservir à leur joug et subjection si bon leur eust semblé. De

laquelle esperance ayans esté frustrez, pour autant qu'à l'instance et quasi importune requeste, le Roy, quoy qu'à regret, leur avoit commandé retourner en Espagne; de quoy estans fort mal contens, ilz remirent ceste deliberation et dessein jusques à un autre, et n'ont depuis ce temps pensé à autre chose qu'à jouer la vengeance de l'injure qu'ils cuidoyent avoir receuë en cest endroit. Et leur sembloit bien que l'oportunité de ce faire, se fust offerte durant le gouvernement du Duc d'Albe. Car ce Capitaine venant au pays bas, avoit certain mandement, et avoit aussi resolu (s'il n'en eust esté destourné par une guerre qui l'approchoit de plus pres) d'envahir Munstre et Coulogne tresgrandes villes de l'Empire, par le moyen et ayde de Eric duc de Brunswic, et de ceux qui estoyent en ce temps-là de sa sequelle, à fin qu'estant saisi de la ville capitale de Westphale, il eust à main la puissance de la chevalerie d'Alemaigne; et ayant reduit en sa puissance la riviere du Rhin, il feist un chasteau et forteresse en tel lieu, d'où il esperoit bien mettre le joug sur le col du reste d'Alemaigne.

Mais quand ils veirent qu'ils estoyent decheuz de leur attente, et qu'ils ne pouvoyent mettre à execution ce qu'ils avoyent resolu, prenans un autre chemin, ils feirent entreprise d'occuper la ville d'Embe sous l'auctorité, adveu et par le conseil de Requesens : ce qui appert par ses lettres, à fin d'abuser de l'oportunité singuliere du port de ceste ville, pour assubjectir à leur arbitrage et vouloir la navigation de la mer Germanique et Baltique. Et quand et quand bastirent plusieurs machinations pour s'assubjectir le royaume d'Angleterre, tant sous ombre de donner secours à la Royne d'Escosse, comme pour chastier ceux qui estoyent proscrits et abandonnez par le Pape de Rome, lesquels ils tenoyent pour heresiarches, et recepteurs de leurs ennemis. Laquelle chose ayant souventes fois esté averée non seulement par leurs continuels propos, mais aussi par lettres et seaux qui ont esté surprins, par apres l'ordre et le cours continuel de leurs actions a approuvé et publié à tout le monde, qu'ils n'ont onc tasché à autre chose

qu'à se faire voye à l'Empire de l'univers par la domination et seigneurie, ce qu'ils dient en public estre deu à leur vaillance. Et ne fault point que vous pensiez qu'ils ayent changé de courage et vouloir, pourtant que telz desseins et entreprises ne leur ont succédé à souhait. Car ils n'attendent seulement que l'opportunité du temps et l'occasion ; et s'elle se presente une fois, (ce qui adviendra sans doute, comme il est apparent, si l'Alemaigne temporisant plus longuement, met les affaires du pays bas à nonchaloir) soyez bien assurez que les Alemans qui pour le jourd'huy vivent, et toute leur posterité, pour neant pleureront trop tard et en vain ceste surseance et delay.

Pensez que de l'isle de Cypre de nagueres perdue, et de Rhodes aussi, il y a quelques années, que de Constantinople prise par assault, de la Grece mise sous le joug par les Turcs, et que de l'Empire universel de l'Orient opprimé par la cruauté des Ottomans, n'a la cause esté autre, sinon le trop differer et attendre de leurs voisins à leur donner secours et assistance. C'est veritablement pour cela que cependant qu'un chascun s'estime encores bien loin de la flamme du feu embrasé, il n'y a celuy qui vueille mettre à bon escient la main à l'œuvre pour repousser le peril et secourir ses voisins, lesquelz estans perduz et destruits, ceste flamme de la ruine commune court et gaigne le pays plustost qu'on ne penseroit.

Et certainement ce peril ici ne doit estre estimé plus leger que ceux dont j'ay cy dessus fait mention, voire et encores d'autant plus dangereux qu'il vous menasse de plus pres. Car les Espagnolz ne sont pas moins gens de guerre que les Turcs, et comme eux, et si fondent toute leur gloire et louange en l'accroissement de leur domination et propagation de leurs limites ainsi qu'eux. Ils se promettent aussi l'Empire de tout le monde comme ilz font. Et est la nation Espagnole aussi bien aiguillonnée de pareils aiguillons d'augmenter et maintenir sa religion que les Turcs; peut estre encores plus aspres, par lesquelz elle est incitée à entreprendre la guerre contre l'Ale-

maigne; car ils ont les Alemans en telle estime que les Turcs ont tous les Chrestiens en general.

Prenez donc bien garde si semblable paresse et dilation de noz voisins vient à conforter et donner pied à leurs efforts, qu'il ne vous faille attendre les yssues et evenemens de voz choses et affaires semblables à ces autres là : ce que Dieu vueille destourner, combien qu'il ne soit jà besoin de deviner en ceci, veu qu'il appert que les Espagnolz ont de nagues traicté une confederation avecques les Turcz, avecques pactions de leur estre tributaires, à fin d'avoir plus grandes forces pour opprimer le pays bas. De ceste maniere ilz ne sont honteux d'estre asserviz aux Turcz, à fin de mettre les Chrestiens sous le joug de leur servitude. Par où vous cognoissez facilement ce que vous devez attendre d'eux.

Quant à ce qui touche Jean d'Austriche, lequel se dict estre Aleman de nation, mettant en avant qu'il est affectionné et favorise à l'Alemagne, il n'y a celuy qui puisse estre si ignorant des choses du monde, qui ne voye bien quel venin il couve soubs ceste couverture.

Car quelle chose peut arriver plus au souhait de luy ou de ses Espagnols, que de pouvoir surprendre et accabler les Alemans assoupis, et profondement endormis par une telle maniere d'attraits et allechemens, à fin de les affuler par ce moyen du joug insolent de sa domination et tyrannie? veu qu'il n'y a chose qui luy soit plus odieuse ne qu'il ait plus à contrecœur que le nom et liberté de la Germanie. Car eux qui affectent tyrannie, ont naturellement une certaine haine, emulation et contrariété d'humeurs et d'affections en eux engendrée contre les Republicques legitiment ordonnées, et qui usent de leurs droicts et franchises, mais sur tous hommes les Espagnols sont tachez de ceste maladie : lesquels poussez en partie et esmeuz d'un zeile de religion indiscret et trop aspre, et en partie imbuz par l'exemple de la domination et tyrannie des Turcs et Maures qui leur sont voisins, tiennent qu'il n'y a domination qui soit assez stable, mesmement que la Religion

ne peut avoir pied et fondement assureé, sinon où le peuple est retenu par violence et tyrannie, en devoir et office (selon qu'ils estiment) mais à la verité, és liens et prisons d'une servitude trop dure.

Et si l'experience de nostre temps n'avoit suffisamment rendu sages les Alemans, ils pourroyent estre assez enseignez par l'exemple lamentable du pays bas prest à tomber en ruine. Mais puis que les marques des cauterés et ustions jadis imprimées par les Espagnols, ne sont encores pour le jourd'huy effacées des entrailles de l'Alemaigne : je diray seulement que si pensant à ces calamitez là vous les imprimez à bon escient en vostre memoire, et que vous souveniez quand et quand du nom et vaillance des Alemans ; on ne peut douter, que prenant les armes vous ne destourniez en brief de vos voisins et alliez une si grande calamité et desconfiture, et de vous mesmes le peril. Ce que vous ferez en toute maniere, si voulez avoir souvenance de ceste tressaincte alliance et affinité qui est entre la haute et la basse Alemaigne, tant de voisinage comme par convenance et paction publique.

Car quelle société et alliance il y a de tout temps eu entre les Belges et l'Alemaigne, quelle unité d'affections, quelle affinité de parole et langage, et pour abreger, quelle communication de traficque et conventions, veu qu'il se peut facilement prouver mesme par le nom qui est commun aux hauts et bas Alemans, et n'est besoin le declarer en plus de langage : C'est chose toute certaine que la pluspart des Provinces du pays bas estoient avant le temps de Charles le Quint subjectes à la Chambre de l'Empire, et ont sans aucun contredict rendu obeissance à la jurisdiction d'Alemaigne. Consequemment, par la mesme paction et convenance qui fut faicte et passée avecques les Estatz d'Alemaigne en l'an XLVIII. les Princes et villes d'Alemaigne feirent promesse, d'avoir et tenir toutes les provinces et villes de la basse Alemaigne generalement en leur tutele et sauvegarde, et qu'ilz les souffriroyent user et jouir de tous privileges et franchises de l'Empire sacré Romain, non

plus ne moins que s'ils estoient situées au mesme centre de l'Empire : et pourtant est-il par là entendu qu'ils se sont sainctement et solennellement obligez ; et non seulement eux, mais aussi leurs descendentens et posterité, à icelles maintenir et defendre sous leur protection contre toute violence estrangere et injuste, si mestier est.

Certainement aussi la mesme Sacrée Majesté Imperiale quand elle fut sacrée, suivant l'usage et maniere de faire d'Alemaigne, pour recevoir la charge et dignité de l'Empire, s'obligea par serment solennel, et promit jamais ne souffrir qu'aucune portion du saint Empire d'Alemaigne fust grevée par le souldat estrangier. Et desja la mesme Majesté a de fresche memoire assez suffisamment déclaré, qu'elle tient les provinces du pays bas, pour un membre, voire des principaux de l'Empire. Et pour ces causes, nous laissons juger à vostre sagesse et fidelité ce que requierent de vous les affaires du pays bas par un droict et lien si estroict de societé et alliance.

Et toutes fois, combien que parci devant l'Alemaigne ait souvent démontré par plusieurs indices que la domination tant licentieuse et desbordée que les Espagnols exerçoient au pays bas, leur estoit chose grieve et fascheuse à supporter : si est ce neantmoins qu'ils n'ont jamais prins ceste chose à cœur, ainsi que le requiert le droict d'une telle accointance, ou selon le poids et gravité du cas, ou suivant la dignité du nom des Alemans et de leurs ancestres.

Par où est advenu, que comme les ennemis de la tranquillité publique et du nom d'Alemaigne fussent tombez en ce souspeçon, qu'ils n'avoient tant de sollicitude de maintenir la dignité de l'Empire et l'entretien de la Republicque d'Alemaigne, comme de complaire à quelques Princes, ils auroient aussi pensé qu'ils pouvoient impunierement perpetrer tout ce que beau et bon leur sembleroit, et auroient desja devoré d'une esperance presque assurée et certaine, non seulement le domaine du pays bas, mais aussi de toute l'Alemaigne entierement.

Et certainement il n'y a celuy qui n'ait desja les oreilles du tout accoustumées à ouir leurs paroles superbes et insolentes, par lesquelles ilz se vantent que leur nom et reputation donne crainte et terreur à toutes nations de la Chrestienté : comme ceux qui se glorifient, qu'estans absens, par la seule estime et reputation de leur nom et vaillance, ils tiendront non seulement en peur et crainte les Alemans, (lesquels la force militaire des Romains, ne la fureur de la cruauté Turquesque n'a oncques peu parcedevant assubjectir) mais aussi qu'ils les tiendront en bride, et contraindront tellement à leur vouloir et obeissance, qu'il faudra qu'ils regardent sans mot dire la calamité et ruine des peuples leurs voisins et alliez, et qu'en toute submission et humilité ils endurent que les flammes du feu par iceux allumé ardent et consomment les maisons de leurs voisins, plustost que oser y mettre la main pour repousser le peril commun contre le gré de leurs Seigneuries. Laquelle chose combien elle soit estrange et contraire tant à la dignité et gloire du nom de l'Aleman, vous le cognoissez facilement par voz bonnes ordonnances, mœurs et coustumes.

Pour laquelle cause, estant du tout evident que les peuples de la basse Alemaigne ne peuvent estre par les Espagnols subjuguez, ou desmembrez de la mesme Alemaigne, ne tomber au pouvoir des nations estrangeres, qu'avec le tresgrand danger d'Alemaigne, et detrimement tresgrief du saint Empire Romain : Les Estats du pays bas vous prient derechef et supplient, que vous declariez non seulement par faveur, par desir et affections, comme jusques à present vous avez fait, ains que monstriez par effect et evidence que vous avez la matiere à cœur, et que defendiez par armes d'alliance et de secours voz voisins et associez, qui implorent quasi comme chose à eux deuë vostre ayde et secours, pour la tresgrande alliance et union trèsestroite, pareillement pour la convenance faicte entre vous et eux, contre la violence et outrages des estrangers ennemis communs de tout l'Empire Germanique, et de la tranquillité publique.

Et que ne souffriez plus longuement que ces estrangers, l'orgueil et insolence desquels est à bon droit haïe presque de toutes nations, planter leur superbe domicile sur le propre seuil de l'Empire, voire sur le rempart et boulevarts de l'Alemaigne; assieger les bouches et avenues du Rhin, de la Moselle, et de la Meuse; tenir avecques garnisons ennemies les ports et havres de la mer Oceane pour vous travailler et porter nuisance; et desgainer leurs glaives et couteaux malheureux pour vous esgorger, quand ils auront mis le joug de leur cruelle tyrannie sur le col de voz amis et alliez.

Mais reboutez plustost par voz haults courages dignes de vostre vertu et grande vaillance, l'arrogance et orgueil d'iceux, qui s'est desja long temps trop insolemment eslevée par vostre trop longue patience : rabbattez leurs meschans efforts, et finalement, delivrez une fois l'Alemaigne basse de servitude et desolation, et la haute du peril qui s'approche et avoisine d'elle.

Ce que vous ferez indubitablement par l'ayde de Dieu, si suivant les loix et ordonnances de l'Empire et decrets faits és Diettes et assemblées, vous mettez Jean d'Austriche au ban de l'Empire avecques toute sa sequelle et fauteurs, en defendant et interdisant bien expressement qu'il ne soit de la part d'Alemaigne assisté de victuailles, d'armes, et souldats.

Et qu'en toute maniere vous rappelliez les troupes de Eric Duc de Brunsvic par edict et mandement publié, sur grosse peine et amende s'il estoit en defaut d'obeir. Que vous condempniez Polwiler et autres Chefs et Capitaines de soldatz Alemans qui au prejudice du bien public tiennent leurs garnisons és villes du pays Bas, s'ils ne retournent incontinent, à exil et bannissement perpetuel avecques confiscation de leurs biens : ce que certainement les loix et ordonnances du Saint Empire Romain commandent.

Et ne souffrez pareillement que les ennemis jurez d'Alemaigne la mettent à desolation par les propres mains et à l'ayde du mesme soldat Aleman, ne qu'elle soit accablée sous le joug

et servitude des estrangers; mais ayez et tenez ceste juste et sainte cause de voz voisins et alliez pour la vostre, et les revengez d'une violence tresinjuste de tout vostre pouvoir, diligence et auctorité.

De ce faire vous prie Matthias Serenissime Archiduc d'Austriche, l'aage duquel croissant en tresrares vertuz si vous eslevez à ce comble d'honneur et gloire tresillustre, en defendant avec vostre secours le pays Bas, certainement vous obligerez un tresbon Prince à vous rendre les graces de tel merite par tous devoirs de benevolence et bonne affection.

Semblablement les Estatz du pays Bas vous requierent tresinstamment de ceste mesme chose, et vous prient humblement et supplient de toute leur affection, qu'en les abandonnant vous ne les contraigniez ouvrir aux ennemis estrangers le chemin, pour opprimer la liberté de l'Empire d'Alemaigne, et enfreindre la dignité d'iceluy par les ruines et blacailles de leur pays. Lequel benefice s'ils impetrent de vous, certainement vous les aurez tousjours tresprests et appareillez à vostre commandement pour vous faire de tresbonne affection tous les plaisirs et services qu'ils vous pourront faire, tant pour maintenir, defendre et amplifier l'honneur et dignité de la Germanie si avant qu'ils pourront, comme aussi à deservir envers vous ceste tresgrande grace et merite.

Et quant à ce qui touche le fait de la monnoye, dont a n'agueres esté traicté en l'assemblée du Rinck de Westphale, les Estats vous prient avecques toute instance, que vous consideriez ce cas apart vous. Car certainement ils n'ont point esté pour cause qui soit legere induits à augmenter le prix des monnoyes plus hault que l'ancienne coustume, et que les ordonnances de l'Empire ne porte: mais l'ont fait estans à ce contraincts, partie par la necessité de la guerre qui les presse, et en partie aussi à l'exemple des François leurs voisins qui sans cela eussent tiré à eux tout l'argent du pays Bas, et eussent desnüé les contrées de la Basse Alemaigne de toute sorte de monnoye, et par consequent, non seulement de tous secours

de guerre, mais aussi de tous subsides et commerces : ce qui ne pouvoit advenir sans le grand damage et peril du saint Empire.

Et principalement, l'occasion de cest inconvenient a esté, pour ce que tant s'en faut que les peuples et Princes voisins aient soustenu leur cause, mais aussi les abandonnant à la violence et aux injures des ennemis, ils les ont souffert estre terrassez par iceux, au tresgrand detrimet de la Chrestienté. Dont ils vous prient d'autant plus diligemment et instamment, qu'estans une fois receuz en vostre sauve garde et defense, et delivrez de ceste pernicieuse guerre, ils puissent avecques les Estatz du Saint-Empire, et suivant la regle et ordonnance des decrets Imperiaux, et les paches et transactions jadis faictes, retablir tout ce faict et negoce de la monnoye.

Ce pendant neantmoins le Serenissime Archiduc d'Austrie Matthias ne cessera de se parforcer avecques tous les Estats en general (aussi avant que faire se pourra et que le permettra l'estat de ceste guerre embrasée avecques l'esgard des voisins) qu'il y ait en ce un ordre et forme legitime établie qui soit accommodée aux affaires du Saint-Empire.

Et feront ensemblement toute diligence quant à l'autre article proposé en ladicte assemblée du Rinck de Westphale, qui est touchant les courses et pilleries, d'y pourvoir tout au plus-tost que faire se pourra, au contentement de ceux qui se plaignent de ce que leurs possessions et biens sont pilliez par telles courses.

Ce qu'ils feront plus promptement et de plus grand effort et affection, s'ils ne sont par vous delaissez en ce temps si dange-reux et difficile : ains qu'estans aydez par vostre secours, vous les redressiez en tant que par vous faire se pourra. Ce que derechef ils vous prient tresardemment faire en toute instance et de toute leur affection.

*Ceste Oraison fut recitee en Latin en la Diette de VVormes,
l'an M. D. LXXVIII. le VII. jour de May.*
